



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 6 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 6 septembre 2022 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard	Maire
M. Denis Blais	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absente : Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5

Le quorum étant satisfait, M. Jacques Ricard, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h02., M. Jacques Ricard, maire préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.117-2022 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes : le point 7.5 est reporté, et le point 9.1 soit présenté en rencontre, après l'ajournement de la séance.



Ville de
Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL Mardi 6 septembre 2022 à 19h00 en présentiel

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 2 aout 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 MRCAO – Projet de caractérisation des immeubles a potentiel patrimonial
 - 4.2 XCD Télécom – dépôt d'une demande pour l'installation d'une tour
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'aout 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 MTQ – suivi du coin Macameau
 - 6.2 Initiative canadienne pour des collectivités en santé – demande subvention pour asphaltage de la patinoire
 - 6.3 MSP – Recommandations exigées à la suite de l'audit SSI
 - 6.4 Dépôt au conseil du nombre de permis émis au 31 aout 2022

- 7. Résolutions**
7.1 Club Age d'or – sollicitation d'un don
7.2 CIMA –soumission plan & devis Remplacement du poste pompage du Moulin en 2023
7.3 ADMQ – Autorisation de participation au colloque régional
7.4 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers 2022-2023
7.5 Projet d'achat de nouveau mobilier salle du conseil

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion pour la présentation du Premier Projet de Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022
8.2 Adoption du Premier Projet de Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022

9. LOISIRS

- 9.1 Présence du comité Jeux d'eau "Eau en couleur" pour nous présenter leur projet de jeux d'eau

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.118-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 2 AOUT 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 aout 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 MRCAO – PROJET DE CARACTÉRISATION DES IMMEUBLES A POTENTIEL PATRIMONIAL

La MRCAO entreprend une démarche de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial sur son territoire dont l'objectif de ce processus est de réaliser les étapes préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine bâti sur son territoire. (*Propriété construite avant 1940, ainsi que des secteurs à potentiel patrimonial*)

La MRC demande la collaboration du conseil pour trouver 2 personnes à siéger sur leur comité. M. Denis Blais accepte de faire partie de ce comité.

4.2 XCD TÉLÉCOM – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR

Demande pour la construction d'une tour sur le terrain de la halte municipale à l'entrée de la ville, dans le cadre du programme Opération Haute Vitesse du Gouvernement

Le conseil demande plus de temps pour approfondir certains détails de cette demande

5. FINANCES

RÉS.119-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE AOUT 2022 :

Le montant des comptes à payer :	42 533,45 \$
Le montant des salaires :	22 234,25 \$
Les prélèvements autorisés :	13 196,36 \$

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 MTQ- SUIVI COIN MACAMEAU

En date du 16 août, le MTQ, nous fait part des derniers développements dans ce dossier;

1. Il y aura revue complète de la signalisation;
2. Les panneaux de signalisation, bien qu'ils soient conformes, leur grosseur sera augmentée pour des panneaux de 900mm;
3. Il y aura implantation d'un panneau de présignal lumineux "arrêt";
4. Un comptage de voitures est envisagé, mais aucune date n'a encore été ciblée.

6.2 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE

La ville a eu confirmation d'une subvention de 50 000\$ pour l'asphaltage de la patinoire. Le projet est évalué à 67 000\$, d'autres subventions pourront être éligibles pour la réalisation du projet. (Date limite pour la réalisation : 2024)

6.3 MSP – RECOMMANDATIONS EXIGÉES À LA SUITE DE L'AUDIT SSI

Suite à la rencontre avec le MSP et au résultat de l'audit, la ville et son Service Sécurité Incendie ont jusqu'au 23 octobre 2022 pour atteindre la conformité exigée:

1. Limiter les activités de certains pompiers afin qu'ils n'interviennent pas à titre de pompier pour le SSI, jusqu'à ce que ces derniers aient complété la formation exigée au Règlement pour exercer leurs fonctions (Pompier I);
2. Réaffectation de l'officier du SSI jusqu'à ce que ce dernier obtienne sa certification d'ONU ou trouver un autre officier;
3. Revoir le protocole de déploiement pour les déplacements dans les chemins de chalet et Rapide-Danseur, pour être conforme à la force de frappe et mobiliser les 15 000 litres d'Eau exigés.

6.4 DÉPÔT AU CONSEIL DU NOMBRE DE PERMIS ÉMIS AU 31 AOÛT 2022

Dépôt au conseil du nombre de permis émis du 1^{er} janvier au 31 août 2022 : 54 permis émis versus 61 pour 2021

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 120-2022 7.1 CLUB AGE D'OR – SOLICITATION D'UN DON

Demande d'un don de la part du club d'Age d'or pour le bon fonctionnement de leur opération;

Considérant que la ville contribue pour une somme de 600\$ par année depuis plus de 10 ans;

Considérant que cela fait plus de 2 ans que dû à la COVID, le club n'a pu reprendre ses activités

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que la ville contribue pour la somme 600\$ et qu'elle bonifie cette somme de 200\$ par année pour les 2 dernières et qu'elle réajuste ce don à 750\$ pour 2023.

RÉS. 121-2022 7.2 CIMA –SOUSSION PLAN & DEVIS REMPLACEMENT DU POSTE POMPAGE DU MOULIN EN 2023

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels de CIMA+ pour la réalisation des plans et devis concernant le :

Remplacement du poste de pompage actuel par un poste préfabriqué, avec 2 pompes de type **MP-3069** : Cette option permet de régler la problématique d'accessibilité aux pompes, en plus de remplacer les pompes actuelles et elles conserveront la conduite de refoulement existante de 50 mm (2po).

Le montant : 21 600\$ taxes en sus (réf. DP22022),
Échéancier : le 9 déc.2022 pour le dépôt des plans et devis.

RÉS. 122-2022 7.3 ADMQ – AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE RÉGIONAL

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, et unanimement résolu d'autoriser la dépense de 240\$ (plus taxes) pour la l'inscription de la DG au colloque régional de l'ADMQ se déroulant a La Sarre le 15 et 16 septembre 2022

RÉS. 123-2022 7.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS 2022-2023

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la ville de Duparquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la ville de Duparquet prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de zéro pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi-Ouest.

7.5 PROJET D'ACHAT DE NOUVEAU MOBILIER SALLE DU CONSEIL

Point reporté

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Véronique Drouin pour dépôt du Premier Projet de Règlement 08-2022, modifiant le Règlement zonage 03-2022

RÉS.124-2022 8.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 08-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022

Objet : Permettre l'usage complément de boucherie artisanale dans la zone VU-3.

Il est donc proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le Premier Projet de Règlement 08-2022, modifiant le règlement de zonage 03-2022.

9. LOISIRS

9.1 Présence du comité Jeux d'eau "Eau en couleur" pour nous présenter leur projet de jeux d'eau

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

Dangerosité du 3 stop, chemin du Moulin, les gens roulent très vite et peu font leur arrêt complet.

Dépôt d'une plainte au conseil par une citoyenne

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.125-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h06.

